

LA NATION

journal vaudois



Fondée en 1931, la Nation est le journal bimensuel de la Ligue vaudoise, mouvement politique hors partis voué au bien commun du Pays de Vaud.

Le numéro: 3 fr. 50. Abonnement annuel: 80 francs; gymnasiens, apprentis et étudiants: 35 francs; payable au compte de chèques postaux 10-4772-4

Manif pour quoi?

La capacité de mobilisation des opposants au «mariage pour tous», leur diversité, leur discipline ont étonné. Reste qu'ils ont échoué, la question étant d'ailleurs de savoir ce qu'ils pouvaient réellement attendre de leurs manifestations.

Entre les parties, le jeu n'était pas égal. Le mariage pour tous est porté par la vague égalitaire qui submerge toutes choses. Une victoire des opposants n'eût été, dans l'ambiance actuelle, qu'un bref coup de frein.

Les manifestants n'avaient rien à espérer du côté du parlement, la majorité des députés étant favorable au «mariage pour tous».

Certains demandaient un référendum. Mais nos voisins comprennent le référendum comme un plébiscite. Une question au peuple sur le «mariage pour tous» aurait signifié: «Voulez-vous encore du gouvernement Hollande?» Déjà chancelant, le président ne pouvait risquer le coup.

D'ailleurs un principe de morale vaut par lui-même et n'a pas à être validé par un vote. Un refus populaire eût placé les demandeurs dans une position pour le moins ambiguë.

Le mariage n'est pas d'abord un droit individuel, mais une communauté formée par un homme, une femme et leurs enfants, une réalité naturelle dont la

structure fondamentale échappe à la volonté humaine et préexiste à toute formulation juridique. Certains calicots allaient dans ce sens. Mais ce n'était pas le discours de Mme Tellenne, plus connue sous son surnom de «Frigide Barjot», la meneuse officielle de *Manif pour tous*.

Celle-ci est favorable au «pacte civil de solidarité», qui est l'embryon du mariage entre personnes du même sexe: «J'irai un jour avec mes copains gays célébrer des unions civiles en mairie.» Son opposition ne porte que sur l'adoption par les couples homosexuels et la procréation assistée: «On se battra donc tant que le gouvernement n'aura pas renoncé à toucher à la filiation humaine, donc à ouvrir la voie à la fabrication des enfants.»

Mme Tellenne a choisi son terrain, qui n'est pas celui des nécessités objectives de la communauté familiale, mais celui des droits inaliénables de l'individu. Elle plaide pour que le droit de l'enfant à avoir un père et une mère l'emporte sur le droit à l'adoption des couples homosexuels.

Sur le fond, cette position individualiste n'est pas très solide. Si on affirme l'égalité des orientations sexuelles, il est difficile de ne pas en déduire la légitimité du mariage homosexuel et sa stricte égalité avec le mariage ordinaire. Cela

entraîne automatiquement, toujours selon la même logique individualiste, l'égalité des droits en matière d'adoption et le droit complémentaire à recourir à la «gestation pour autrui», par quoi il faut entendre la location d'une mère porteuse.

Le moment venu, il ne sera pas difficile pour les partisans de l'adoption de faire voter une loi sur la base d'études récentes – les révolutionnaires ont toujours quelques «études récentes» sous le coude – «démontrant» que cela n'a jamais créé le moindre problème dans les pays qui connaissent le système et que les enfants adoptés par les couples homosexuels sont aussi heureux que les autres.

«Nous ne lâcherons jamais», disent certains en évoquant les manifestations prévues pour les 5 et 26 mai. Nous sommes certain qu'ils le croient. Mais la manifestation de rue a ses lois. Elle doit s'amplifier sans cesse, se répandre partout, généraliser ses slogans, durcir ses exigences, susciter de part et d'autre le sentiment d'une force que rien ne peut arrêter. Ses meneurs doivent être prêts, comme l'étaient les acteurs du printemps arabe, à affronter la police, à se faire matraquer et arrêter, à risquer leur peau.

Quelques-uns ont évoqué la confrontation physique. Mme Virginie Tellenne: «Hollande veut du sang, il en aura!»

M. Christian Jacob, président du groupe UMP à l'Assemblée nationale: «Le président de la République prend le risque d'une confrontation violente avec les Français.» M. Philippe Gosselin, député UMP: «C'est une incitation à la guerre civile.» Simples effets de muscles! Ces personnes se complaisaient à parler fort, mais aucune n'avait la moindre envie ni d'ailleurs les moyens d'attaquer frontalement la force publique.

Quoi qu'il en soit, Mme Tellenne a rompu la dynamique d'amplification en annonçant que son propre service d'ordre dénoncerait les casseurs à la police. Rognant les griffes de son mouvement, elle rejoignait l'«ordre républicain», la correction morale et l'insignifiance politique.

Quant à participer aux élections municipales de 2014, il ne faut pas rêver. Privées de leur raison d'agir par le passage en force de la loi, les composantes hétéroclites de *Manif pour tous* auront repris leur quant-à-soi avant l'été. Certains des manifestants rallieront, si ce n'est déjà fait, l'UMP ou le Front national.

Les autres rentreront chez eux s'occuper de leurs affaires. Par les temps qui courent, c'est peut-être encore la façon la plus réaliste de défendre la famille.

OLIVIER DELACRÉTAZ

Le Vaudois existe-t-il?

Dans un article récent, l'usage du mot «identité» pour parler du peuple vaudois nous a embarrassé. Qu'en est-il au juste? Cette affaire n'est pas parfaitement rationnelle. La question de l'identité renvoie à celle, encore plus obscure, de nos origines.

Pour identifier un être quelconque, il suffit de lui associer un nom: un nom propre à une personne, accompagné d'une description pour déjouer une éventuelle homonymie («Jacques Perrin, enseignant à Aubonne»), un nom commun à une chose, avec un déterminant («cette table-ci, que je vous montre et que nous ne confondons avec aucune autre»).

L'identité d'une personne est fournie par ses papiers, son ADN, son empreinte digitale, sa signature.

L'identité d'une collectivité n'est pas si aisée à décrire, parce qu'on trouvera toujours un individu dépourvu de quelques-uns des traits distinctifs censés la définir.

Nous croyons savoir qu'un Vaudois n'est pas un Valaisan, mais en quoi se distinguent-ils? En quoi un Vaudois est-il «vraiment lui-même»? Il faudrait dresser une liste de caractéristiques qui, cumulées, font que les Vaudois sont reconnaissables parmi les représentants de tous les autres peuples. Les difficultés commencent.

Le Vaudois est de race blanche, mais nous connaissons des enfants adoptés ou

des immigrés colorés, naturalisés il y a peu, qui font des Vaudois tout à fait acceptables. Le Vaudois parle le français avec un accent bien à lui, mais Marcel Regamey n'avait pas l'accent vaudois. Il existe des patronymes spécifiquement vaudois, mais sont-ils portés par beaucoup d'autochtones? Le soussigné, originaire d'Ependes, issu d'une famille vaudoise depuis la nuit des temps, pourvu d'un huitième de sang bernois, porte un nom de famille répandu dans toute la francophonie... Et on se demande à partir de combien de générations un Vaudois peut être considéré «de souche»... Le Vaudois n'est pas forcément chrétien, il n'aime pas obligatoirement le chasselas, il n'a pas tous les traits de caractère qu'on attribue à ses congénères (Marcel Regamey, encore lui, était d'un tempérament fort peu vaudois...). Les Vaudois illustrent-ils chacun à leur manière un type physique? Quand on voit à la TV les Irlandais du monde entier fêter la Saint-Patrick, on saisit au premier coup d'œil ce qu'est un type ethnique. Quant aux Vaudois, on a beau convoquer nos peintres et nos photographes, on ne découvre rien de bien saillant...

En somme, nous nous heurtons à un mur en essayant de définir l'identité vaudoise. Et pourtant nous savons par toutes nos fibres que les Vaudois existent, qu'il y a une souche vaudoise. Juste Olivier, Ramuz et Chessex les ont révélés à eux-mêmes. Dans une cave, un café, une

ferme, une vigne, dans un cours de répétition du bataillon de carabiniers 1, dans une ruelle de Vevey lors de la Fête des Vignerons, l'évidence éclate: nous existons, nous nous reconnaissons. Ce terreau et ce paysage uniques ont engendré des gens singuliers. Certains de nos lecteurs et nous-même, nous nous sommes soudain sentis vaudois en nous confrontant à des représentants d'autres petits peuples confédérés, alors que nous faisons notre service militaire ou participions à quelque congrès helvétique.

Cette évidence ne dissipe cependant pas tout à fait nos doutes. Il arrive aux Vaudois de souche ce qui est arrivé aux Genevois de souche. Ils se reproduisent chichement et sont minoritaires sur leur sol. En outre, comme tous les peuples du monde, ils subissent les exigences de la postmodernité, laquelle refuse profondément l'identité, à l'exemple de ses éléments de pointe, les antiracistes fous de métissage et les «lesbiennes-gay-bi-trans».

Si on retranche de la population vaudoise toutes les vagues successives de Confédérés installés en Pays de Vaud (Bernois à Aubonne, Fribourgeois à Saint-Prex, par exemple), les familles immigrées, les requérants d'asile, les expatriés, les nomades, les adoptés, qui reste-t-il? Le Conseil d'Etat actuel est composé de sept personnes aux origines bigarrées: espagnole, française, grecque, anglaise, fribourgeoise, neuchâteloise,

zuricoise... Nous ne doutons pas qu'elles soient attachées à leur terre d'adoption et qu'elles en défendent les intérêts. Du moins nous voulons le croire. Des difficultés politiques que nous ne souhaitons pas révéler peut-être chez certaines quelque patriotisme insoupçonné...

Ces constats nous incitent à penser que notre appartenance consiste aussi à nous vouloir Vaudois, à faire allégeance à un pays qui s'obstine à figurer sur la carte du monde. L'enracinement dans un terroir n'a pas suffi. Il a toujours fallu des personnalités éminentes pour rappeler aux Vaudois qu'ils existent, une volonté politique (à commencer par celle de Pierre de Savoie) pour instituer la patrie vaudoise, des énergies pour conserver les institutions, voire les faire renaître, de Davel à Marcel Regamey, en passant par les Pidou, Muret et Monod.

C'est par la souveraineté politique, d'abord dynastique, puis populaire, que des personnes diverses tiennent ensemble sur un territoire où elles peuvent dire, elles aussi, «on est chez nous!».

Aujourd'hui, même si la souche vaudoise s'est un peu desséchée, le terreau historique subsiste. La Ligue vaudoise, qui s'y nourrit, incarne et manifeste, avec d'autres, la volonté politique de durer.

JACQUES PERRIN

† Pierre-Balthasar de Muralt

Le fondateur des éditions Rencontre s'est éteint le 23 mars de cette année. Pas un mot sur lui dans les médias. *La Nation* m'ayant demandé un hommage au défunt – qui était aussi mon parrain –, c'est elle qui sauvera l'honneur de la presse romande.

Pierre B. de Muralt (comme on l'appelaient dans la presse) grandit et mourut à Vevey. Comme il se doit, il fut zofingien et officier d'artillerie (hippomobile). De la génération de la mob, il fit du service actif. Après son doctorat en droit, il fit à Paris un apprentissage de typographe. Il était attiré par ce métier et voulait avoir les mains dans l'encre d'imprimerie. Il était le portrait craché de Jean-Jacques Sulzer-Neuffert, fondateur de Sulzer Frères à Winterthour, dont il descendait par sa mère. Inconsciemment sans doute, il avait mis ses pas dans ceux de son triaïeul, qui en 1830 s'était rendu, à pied, de Winterthour à Paris, y suivre les cours de l'Ecole des arts et métiers.

Diplôme de typographe en poche, il retourna à Vevey s'occuper d'une petite «coopérative Rencontre» qui publiait une revue de poésie. Elle connut un essor foudroyant quand oncle Balthy (comme nous l'appelions dans la famille) eut l'idée géniale de vendre par correspondance les œuvres complètes de Balzac. Ce fut un succès populaire, et le début d'une aventure industrielle. Mon oncle avait amélioré un concept commercial qui était dans l'air du temps, et dont les prémisses sont peut-être à chercher dans la Guilde du Livre ou le Reader's Digest. Si le génie des frères Sulzer fut d'accompagner l'essor de l'industrie suisse du XIX^e siècle, en satisfaisant son besoin de fonte, d'acier et de

machines, le sien fut d'offrir la littérature au grand public des années soixante, à prix modique et par correspondance.

Rapidement les éditions Rencontre devinrent une très grande maison d'édition tous publics. Le soin apporté à la typographie, à la reliure, tout comme à l'appareil critique, était une force de la maison. Oncle Balthy y veillait personnellement. Mon père l'ayant rejoint dans la direction de l'entreprise, j'ai grandi au milieu de Jules Verne, Alexandre Dumas, Victor Hugo, Balzac, La Fontaine, Flaubert, Dostoïevski, Tolstoï, Mark Twain, James, Fenimore Cooper, Nikos Kazantzakis, Knut Hamsun, Perez Galdos, Ramuz. On n'était pas dans l'avant-garde: avec un sens commercial très sûr, on vendait les classiques par abonnement, ainsi que les best sellers: Simenon, Han Su Yin, Mazo de la Roche, et de grandes collections thématiques, richement illustrées, parfois assorties de diapositives à regarder en famille: histoire de la musique, de l'art, de la médecine, encyclopédie du monde actuel. S'y ajoutaient tant des essais de haute tenue que d'innombrables petites collections pour les jeunes, comme la collection «J'aime...» («J'aime le dessin animé» par exemple). Le président Pompidou posa dans les gazettes avec la série Napoléon, que Rencontre publia pour le bicentenaire de l'empereur sous le haut patronage de l'Académie française. Télévision Rencontre produisit «Le chagrin et la pitié» de Marcel Ophuls, un film qui brûlait les doigts de tous les producteurs parisiens. On édita même la Bible, illustrée et reliée en skai!

C'était une époque d'optimisme. La vague du succès était si forte qu'oncle

Balthy, grisé, pensait que l'«expansion», comme on disait, serait sans limite et qu'on «essaierait dans les galaxies». Je vois encore les ateliers d'impression et de reliure, chemin d'Entrebois, où les livres étaient fabriqués de A à Z. Et la salle des ordinateurs: pressurisée, climatisée, avec des machines IBM hautes comme des maisons, ruminant des kilomètres de bandes perforées. C'était un autre monde: aujourd'hui un microprocesseur ferait ça. Mais c'était moderne comme un film de Jacques Tati. La maison bourdonnait comme une ruche. Les jolies secrétaires pomponnées s'affairaient. Des armadas de graphistes pleins d'idées créaient (sans *Illustrator*). Rencontre, dont les actions étaient un fleuron de la bourse de Lausanne, faisait vivre un millier de familles, et occupait une deuxième imprimerie industrielle à Mulhouse, dont le directeur était le maire socialiste de la ville. Oncle Balthy se voyait d'abord comme un fabricant, un industriel, il n'en a pas moins été la providence d'une génération d'écrivains, artistes et intellectuels, qui purent publier, écrire des préfaces, dessiner des illustrations, trouver un emploi. De Georges Haldas à Jean Starobinski, tous ont passé par Rencontre, cœur palpitant irriguant l'économie de la région et animant son intelligence.

Les éditions Rencontre auraient pu devenir un «joueur global» comparable à Bertelsmann ou Hachette. Alors pourquoi mon oncle a-t-il perdu les rênes? Peut-être s'était-il dispersé, dans les années d'euphorie. Les événements de mai 68, bloquant la diffusion en France, ont été pour lui un coup dur. Dans une industrie intensive en capital, il avait dû s'endetter

auprès des banques. A l'exception, m'avait-il dit, de la Banque Vaudoise de Crédit, elles l'ont toutes lâché. Il dut ouvrir son capital à Samuel Josefowitz, magnat canadien de la vente de disques par correspondance, qui voyait l'intérêt d'un fichier de 500'000 souscripteurs réguliers en Europe. Ce fut le chant du cygne. Rencontre devint un très gros vendeur de disques, mais les difficultés de trésorerie demeuraient. Pris dans un tourbillon, affecté par son divorce, mon oncle vendit ses actions.

Privée du talent de leur fondateur, les éditions Rencontre ne prospérèrent plus. Les méthodes américaines de marketing, agressives, rebutèrent les abonnés, jusqu'à d'une fidélité à toute épreuve. L'entreprise s'étiola sans jamais disparaître tout à fait. Mais on se souvient de Rencontre. Encore aujourd'hui dans toute famille suisse, on trouve un rayon de bibliothèque de livres Rencontre. Ces livres «lavables» (grand argument de vente à l'époque) avec leurs reliures colorées, leurs dorures et leurs signets marque-pages, ont pris de la patine. Ils sont désormais des témoins nostalgiques d'une époque heureuse.

Pierre-B. de Muralt connut un second succès, moins flamboyant que le premier, avec DIVO: Défense et Illustration des Vins d'Origine. La méthode Rencontre de vente par correspondance y fit merveille, avec cet avantage qu'un livre, une fois lu, prend de la place dans votre bibliothèque, alors qu'une bouteille, une fois bue, il faut en acheter une autre. Mais mon oncle me l'a avoué, il a fait semblant de s'intéresser au vin. Son véritable amour, c'était les livres.

JEAN-VITAL DE MURALT

«Les régimes fiscaux des entreprises: faites ce que je dis...»

Généralement discrète, l'Association vaudoise des banques (AVB) a récemment fait parler d'elle en publiant les résultats d'une étude sur la diversité des régimes fiscaux des entreprises en vigueur parmi les membres de l'Union européenne. Cette étude, réalisée par la fiduciaire PwC, tombe à point nommé dans le contexte des discussions que la Confédération et l'Union européenne ont entamées au sujet des régimes fiscaux particuliers de certains cantons, notamment en ce qui concerne la taxation différenciée des bénéfices selon qu'ils proviennent d'une activité domestique ou internationale. Bruxelles considère qu'il s'agit là d'une concurrence fiscale dommageable et invite la Suisse à se conformer au «Code de conduite» qu'elle a édicté en matière d'imposition des entreprises.

L'étude diligentée par l'AVB montre que la fiscalité des entreprises est aujourd'hui loin d'être harmonisée au sein de l'Union européenne. Il existe au contraire une grande variété de pratiques et de taux d'imposition selon le secteur d'activité, la région, le niveau des bénéfices, la nature des activités, la taille ou la forme juridique des entreprises.

Comme exemple de dérogations à ce fameux «Code de conduite» européen, on peut citer entre autres les taux d'imposition privilégiés dont bénéficient le secteur du transport maritime dans la législation de la Bulgarie, du Danemark, de la Finlande, de la Grèce, de l'Italie, de Malte, des Pays-Bas, de la Slovaquie et même du Luxembourg qui n'a pourtant, à notre connaissance, pas d'accès direct à la mer. Les Iles Anglo-Normandes et l'Ile de Man accordent des avantages fiscaux aux sociétés actives dans le domaine des services financiers, tandis que la Norvège, le

Danemark et le Royaume Uni réservent ces facilités à l'industrie pétrolière et gazière.

Onze pays ne retiennent aucun impôt à la source sur la distribution de dividendes (alors qu'il est de 35% en Suisse) et douze Etats – dont la France et le Royaume Uni – ont introduit un système d'exemption à hauteur de 80% pour les revenus provenant de licences. L'étude de PwC contient de nombreux autres exemples de ces pratiques fiscales particulières recensées dans les Etats européens (www.banques-finance-vaud.ch).

Comme l'écrit plaisamment le communiqué de l'AVB, «force est de constater que les pays de l'UE sont un vivier d'idées audacieuses en matière fiscale et font montre d'une grande créativité». Confortés par ce résultat, les banquiers vaudois demandent formellement au Conseil fédéral de «ne pas répéter les erreurs d'un passé récent en matière bancaire qui a conduit à la mise en place de règles du jeu différentes et doubles standards».

L'étude de PwC a été bien reçue par les médias et les milieux concernés. Une traduction en allemand et en anglais est également disponible. Chaque parlementaire fédéral en a reçu un exemplaire et la presse, y compris alémanique, s'en est faite l'écho. Dans les discussions à venir, il ne sera pas possible d'ignorer l'existence des nombreux privilèges fiscaux accordés aux entreprises par les Etats européens qui se livrent entre eux une féroce concurrence fiscale. La Suisse pourra à bon droit demander à l'Union européenne qu'elle commence à s'appliquer à elle-même les sains principes qu'elle exige de son petit voisin.

Plus généralement, la Suisse doit être attentive à ne pas abdiquer sa souveraineté dans le domaine de la fiscalité

comme elle l'a fait dans le domaine des importations en adoptant unilatéralement le principe du Cassis de Dijon. Mais les relations internationales sont d'abord basées sur des rapports de force et il n'est pas exclu que les régimes fiscaux cantonaux des sociétés doivent néanmoins évoluer dans un avenir plus ou moins proche. En anticipant cette possibilité, le canton de Genève a récemment annoncé son intention d'imposer uniformément les bénéfices de toutes les entreprises à 13%. Ce taux unique représenterait une baisse significative pour la plupart des sociétés mais un doublement de la charge fiscale pour celles qui sont au bénéfice d'un régime particulier. Outre le risque de voir ces dernières se délocaliser, la réduction des recettes publiques qui s'ensuivrait se chiffrerait en centaines de millions de francs.

La fiscalité est une mécanique complexe qui repose sur des équilibres subtils. Y toucher demande du temps et du doigté. La sécurité du cadre juridique constitue, pour les particuliers comme pour l'économie, un facteur important et la Suisse doit y prêter une attention toute particulière. On le sait, le Canton de Vaud et l'arc lémanique constituent l'un des moteurs du dynamisme économique helvétique. Il est nécessaire que les entreprises qui y sont établies ou celles qui désirent le faire puissent bénéficier de conditions stables et concurrentielles, notamment dans le domaine fiscal. On peut se réjouir que l'AVB ait pu démontrer la large variété des pratiques fiscales de nos voisins et fournir ainsi quelques arguments supplémentaires aux négociateurs fédéraux.

VINCENT HORT

Populiste!

La chronique de Jean-François Kahn: «Qu'est-ce qu'un dictateur? Un populiste?» dans *L'Hebdo* du 4 avril s'en prend aux journalistes qui décernent automatiquement à tous ceux qui leur déplaisent le qualificatif de «populiste»:

[...] J'ai calculé: en deux jours, certains organes de presse ont imprimé plus de cinquante fois le mot «populisme».

Et à qui appliquait-on ce qualificatif? A Berlusconi, au régionaliste italien de la Ligue du Nord, aux écologistes gauchos du comique Grillo, aux souverainistes britanniques, à Marine Le Pen, à Chávez, à Mélenchon... et je rappelle que Bayrou, Bush, et naturellement Sarkozy, y eurent droit.

Question: que pèse un mot criminalisant qui peut s'appliquer à n'importe qui, dans n'importe quelle circonstance, décrit des situations qui n'ont aucun rap-

port entre elles, et permet, en conséquence, de dire n'importe quoi?

Que valent des journalistes ou des intellectuels dont la pensée est devenue si courte, la capacité d'analyse si étriquée, la réflexion si mécanique et les références conceptuelles si pauvres que, quoi qu'ils disent, et à quelque situation qu'ils soient confrontés, emploient toujours et obsessionnellement le même mot?

Que dire d'un petit monde élitiste qui, pour exprimer ses rejets, ses exclusions, ses excommunications et ses exécutions, choisit tout naturellement une expression dont «peuple» constitue la racine?

Chaque fois que dans un texte nous trouverons le terme de «populiste», nous serons informés sur les capacités intellectuelles de son auteur.

E. J.

Feuille d'Avis de Lausanne, 3 octobre 1969

Le site internet *Scriptorium* (<http://scriptorium.bcu-lausanne.ch>) a été créé récemment par la Bibliothèque cantonale et universitaire (BCU) afin de mettre à disposition du public des collections complètes de journaux vaudois anciens et actuels, patiemment et minutieusement scannés. En attendant d'autres titres, on y trouve d'ores et déjà les quotidiens *24 heures* (autrefois *Feuille d'avis de Lausanne*) et *Le Matin*.

Il est fascinant de pouvoir ainsi, confortablement installé dans son salon, se plonger dans la lecture d'anciens journaux. Pas forcément très anciens, d'ailleurs: que se passait-il, par exemple, le jour de notre naissance? Nous nous sommes amusés à retrouver l'édition de la *Feuille d'avis de Lausanne* du vendredi 3 octobre 1969.

La première chose qui nous frappe est la quantité importante de publicités et d'annonces: sur soixante-six pages, dix-huit seulement sont rédactionnelles. Il est vrai que les supports publicitaires étaient alors moins nombreux et variés qu'aujourd'hui.

Ensuite, en parcourant quelques titres, certains nous semblent étonnamment actuels: *A la bourse de Francfort, seul le franc suisse reste en hausse*. Ou celui-ci: *La compétitivité de l'économie française: des conclusions plutôt alarmantes*. Ou encore: *Des prêtres libéraux font scandale à Rome*.

Déjà à l'époque, on parlait beaucoup de l'Europe institutionnelle. Par exemple: *Le torchon brûle entre Bonn et Bruxelles* (Berlin, faut-il le rappeler, n'est redevenue capitale qu'après la réunification de l'Allemagne). Mais aussi

un article intitulé *La commission de Bruxelles insiste*, qui explique que «la commission de Bruxelles a invité jeudi les six pays du Marché commun à ouvrir dès que possible des négociations avec la Grande-Bretagne, l'Irlande, le Danemark et la Norvège en vue de leur admission dans la CEE».

Les pages internationales nous replongent cependant dans des épisodes moins présents à notre esprit. Notre continent vivait des crises (*Gibraltar: la marine espagnole a jeté l'ancre face à la Royal Navy*). La Grèce faisait parler d'elle, non pour le chaos de son économie mais pour le caractère jugé infréquentable de son «régime des colonels» (*La Grèce et le Conseil de l'Europe: on s'achemine vers l'exclusion*). L'époque voyait se répandre les armes nucléaires (*Malgré le risque de provoquer un séisme ou un raz de marée, les Etats-Unis ont procédé à une colossale explosion atomique*). En fin de journal, on nous présente Olof Palme, «nouvelle étoile du socialisme européen».

En Suisse, il était question du «quatrième rapport agricole» – qui affirmait que «les revenus paysans sont restés parallèles à ceux de l'industrie» – ou encore de «la surprenante initiative A.V.S. des bourgeois» qui, si l'on comprend bien, posait les prémices de la prévoyance professionnelle obligatoire. Les gauchistes commençaient à descendre dans la rue (*Genève: condamnation d'un caporal objecteur de conscience. Trois cents manifestants réclament un service civil* – parmi lesquels «le maire de Genève [...], quelques députés et conseillers municipaux [...] et un groupe d'anciens

professeurs et de pasteurs de Lausanne et Genève») et les pédagogues modernes à sévir (*Les devoirs à domicile des écoliers sont un mal nécessaire à condition d'être intelligemment répartis et bien dosés*).

Heureusement, on trouve encore des journalistes critiques face aux germes de la décadence moderne. Un article de Bernard Bellwald se moque ainsi cruellement de la 6^e Biennale de Paris au Musée d'Arts modernes, où des «artistes» invitent les visiteurs à maintes expériences cucul la praline: «Comme la contestation de notre société nous est apparue déprimante et primaire! [...] Autant de prétendues créations artistiques. De l'infantilisme sans imagination.»

Et chez nous, c'était encore le bon vieux temps, celui du bon sens et de la raison. A Orbe, apprend-on, deux personnes ont été acquittées par la justice: la première est un paysan accusé d'avoir pollué les eaux de l'Arnon par l'écoulement d'une fosse à purin, mais dont il a été prouvé que sa responsabilité n'était pas engagée; l'autre est un automobiliste français de Jougne qui avait renversé à Yverdon une fillette de sept ans «qui traversait inopinément la chaussée», et dont le tribunal a considéré «qu'il n'avait pas commis de contravention de la circulation». Impensable de nos jours, où l'on ne tolère plus d'accident sans coupable!

On lit encore que Renens s'apprêtait à inaugurer son comptoir *Suburba 69* – l'article est accompagné d'une photo irréallement idyllique de calmes

immeubles locatifs dans l'Ouest lausannois – et que, *présidé par M. Paul Chaudet, un comité d'action se chargera de l'achat de «Verte-Rive» à Pully*.

Terminons avec quelques informations économiques. *Voitures neuves: les Suisses achètent plus cher*. *Spreitenbach: bientôt un vaste shopping center* (aujourd'hui, c'est tellement banal qu'on ne vous en parle que si c'est à moins de cinq cents mètres de chez vous). Et cette nouvelle qui permet de méditer sur l'évolution des transports en quarante ans: «Grâce à l'introduction d'un vol express sur DC-8-62 de Swissair, il sera possible, à partir du 1^{er} novembre prochain, de relier Zurich et Tokyo en huit heures, au lieu de onze comme jusqu'ici. Ce vol sera hebdomadaire et ne fera escale qu'à Bombay, Bangkok et Hong-Kong. [...] Le DC-8-62 peut transporter 147 passagers.» La durée de vol indiquée paraît difficilement crédible; actuellement, les Airbus A340 de Swiss, avec deux cent vingt passagers, mettent plus de onze heures sans escale.

* * *

Vous aussi, profitez de ce travail considérable réalisé par la BCU. Allez consulter les journaux d'une date qui vous tient à cœur, ou de n'importe quelle autre au hasard, histoire de reconstituer dans votre esprit l'évolution du monde proche et lointain tout en vous laissant surprendre par la rapidité ou la lenteur de l'écoulement du temps.

P.-G. BIERI

Aspects de la vie vaudoise

Des saints en pays réformé

(*fm*) M. François Berger, enseignant en histoire et sciences des religions, s'est intéressé aux lieux de cultes et aux villages vaudois portant des noms de saintes ou de saints. Il nous présente le résultat de son travail d'abord par une exposition qui se tient jusqu'au 31 août 2013 à la Cathédrale de Lausanne (du lundi au samedi de 8h à 18h; dimanche de 12h à 17h); ensuite par une publication intitulée *Saint-Loup, Saint-Triphon & les autres...*, parue aux Editions de la Tour Lanterne. Dans son avant-propos, M. Berger relève que, la vénération des saints, des images et des reliques ayant été formellement rejetée par les réformateurs, on peut s'étonner que plusieurs villages ou lieux de cultes du Pays de Vaud aient, depuis l'introduction de la Réforme, gardé des noms de saintes ou de saints; il avance à cela plusieurs raisons: «Sans doute par un louable respect de la tradition locale! Par inertie parfois! Par un attachement infus au passé! Ou même encore par superstition!» Ensuite, chaque lieu ou village est présenté sur deux pages avec à gauche une photo et à droite un bref texte en trois parties: situation, saint du lieu et aperçu historique. Si certains saints (Martin à Vevey ou François à Lausanne) ne recèlent guère de mystère, il en va autrement des saints Prex, Oyens ou Cergue! Sans être, comme le précise l'auteur, «un ouvrage d'édification, une somme théologique ou un traité d'architecture», le recueil de M. Berger, qu'on peut acheter à la Cathédrale de Lausanne, est susceptible d'intéresser maints lecteurs de *La Nation*.

Un alerte centenaire

(*fm*) Le Syndicat vaudois d'élevage chevalin (anciennement Fédération vaudoise des syndicats d'élevage chevalin) a eu cent ans l'an dernier. A cette occasion, il vient de publier une plaquette relatant le chemin parcouru entre 1912 et 2012. Elle est due à trois auteurs qui évoquent chacun une période particulière à partir de

documents d'archives: Mme Marinette Charlet, attachée de presse du Syndicat depuis vingt-deux ans, s'est chargée de la période 1912-1956, en rappelant que l'élevage chevalin a commencé bien avant le XX^e siècle. M. Jean-Claude Rosat, qui s'est penché sur les années 1960 à 1989, relate les succès considérables obtenus lors des expositions et concours du Comptoir suisse à Lausanne. Quant à M. Jacques Monachon, il s'est intéressé aux dernières années. On notera que le syndicat compte aujourd'hui trois cent cinquante membres, alors qu'il en avait encore mille deux cent cinquante en 1988. La réorganisation du monde agricole explique cette forte diminution, mais aussi le désintérêt des chevaux de compétition au profit des chevaux de loisirs qui sont, eux, en constante progression.

Chronique sportive

(*ar*) L'arrivée du printemps a pour corollaire la fin de la saison des sports d'hiver. Il faut néanmoins relever les mérites de plusieurs sportifs vaudois, qui se sont illustrés sur la neige ou sur la glace.

Les skieuses Virginie Faivre (ski acrobatique) et Fanny Smith (ski cross), déjà citées dans cette rubrique, ont gagné la coupe du monde, chacune dans sa spécialité, peu de temps après avoir remporté toutes deux une médaille d'or aux championnats du monde.

Soulignons aussi la saison magnifique des hockeyeurs sur glace de la capitale vaudoise: le Lausanne HC a d'abord obtenu le titre de champion suisse de ligue B, en éliminant les Jurassiens d'Ajoie en quarts de finale, les Valaisans de Viège en demi-finale et les Soleurois d'Oltén en finale. Ensuite, les Vaudois ont obtenu la promotion en ligue A, lors d'un barrage contre les Bernois de Langnau. L'équipe du président Patrick de Preux et de l'entraîneur Gerd Zenhäusern retrouve donc l'élite du hockey suisse, huit ans après l'avoir quittée. Bravo à elle et pourvu que cela dure!

La validation des initiatives populaires cantonales

La question de la validité des initiatives populaires cantonales se pose fréquemment dans la pratique. En effet, leur texte ne doit pas violer le «droit supérieur», par quoi il faut entendre en particulier l'ensemble du droit fédéral. On en connaît le foisonnement, et sa portée n'est pas toujours claire. Le risque est donc grand que des initiants proposent des normes contraires à la législation fédérale, ou du moins que leur conformité à cette législation génère de longues disputes. On en a vu l'exemple avec l'initiative de Franz Weber «Sauvez Lavaux III» et avec celle du parti socialiste visant à alléger la charge des primes d'assurance maladie des personnes de condition modeste par le biais d'un rabais d'impôt, reconnue contraire à la loi fédérale sur l'harmonisation fiscale.

Actuellement, selon l'article 80 de la Constitution vaudoise, c'est le Grand Conseil qui se prononce sur cette validité, au moment où il examine l'initiative aboutie avant de la soumettre au scrutin populaire. Mais le Grand Conseil est suspect de trancher selon sa sensibilité politique, au détriment de la sérénité juridique. Nous avons proposé naguère que la question de la validité relève de la Cour constitutionnelle, mais ce n'est actuellement pas possible, au regard des règles sur le recours au Tribunal fédéral, qui exigent que toute décision ayant trait aux droits politiques (sauf si elle émane du parlement ou du gouvernement) soit susceptible d'un recours en seconde instance cantonale. Cette exigence, d'ailleurs, nous semble inadéquate lorsqu'une cour constitutionnelle, tribunal de haut rang, a été saisie, et nous avons suggéré aux parlementaires vaudois de la faire assouplir; leurs démarches, si elles ont commencé (on en doute), n'ont pas abouti à ce jour.

Le peuple vaudois se prononcera donc début juin sur une modification du systè-

me. Le nouvel article 80 de la Constitution aurait la teneur suivante:

Avant d'autoriser la récolte de signatures, le Conseil d'Etat valide les initiatives. Il constate la nullité de celles qui:
a. *sont contraires au droit supérieur*
b. *violent l'unité de rang, de forme ou de matière.*

La décision du Conseil d'Etat est susceptible de recours à la Cour constitutionnelle.

Ce texte innove d'abord en instituant un contrôle de la validité des initiatives avant la récolte de signatures. Inconvénient: cela ralentit le processus du lancement; mais rares sont les cas où une initiative est lancée dans un élan soudain, sous le coup d'une émotion populaire; ses auteurs s'astreignent déjà à de sérieuses réflexions sur le texte, sans parler des préparatifs pratiques. Avantage: on limiterait le risque de décevoir douze mille signataires ou plus, frustrés que le fruit de leur engagement sincère soit annihilé par un trait de plume des juristes.

Ensuite, cette disposition désigne deux autorités nouvelles pour procéder à l'examen. Le Conseil d'Etat, d'abord, n'est certes pas à l'abri des dérives politiques; mais il faut bien une première instance; si le parlement, aujourd'hui, peut décider sur la base de motifs obscurs ressortant mal d'un débat peu systématique, l'exécutif se doit de présenter un raisonnement doté d'un minimum de cohérence juridique. Et si l'on voyait mal, quant à l'équilibre des pouvoirs, le Conseil d'Etat faire pièce à douze mille signataires, cette crainte est moindre dès lors que l'examen a lieu avant la récolte. De plus, la possibilité du recours à la Cour constitutionnelle accroît la sécurité juridique.

On peut donc approuver cette révision, en attendant celle du droit fédéral que nous continuons à appeler de nos vœux.

JEAN-FRANÇOIS CAVIN

L'islam, le christianisme, la laïcité

Des associations musulmanes ont arrosé l'Allemagne de Corans gratuits. Certains s'en sont indignés. Mais la révélation coranique s'adressant au monde entier, il est logique que les musulmans se fassent un devoir de la propager. Si nous craignons cet islam conquérant, commençons par mieux le connaître, comme civilisation, comme religion et comme politique.

Lire le Coran ne permet certes pas d'en dissenter savamment, mais au moins d'en saisir les lignes de force essentielles: comment, en particulier, s'articulent la morale et le salut, le mal, le bien et leur rétribution, la responsabilité et la prédétermination, la volonté humaine et la toute-puissance d'Allah, la loi civile et la loi divine, la communauté des croyants et les nations, en un mot, quelles sont les relations entre Dieu et le monde?

Une civilisation

Istanbul. Un musulman entend l'appel du muezzin: *Allah est le plus grand, il n'y a pas d'autre Dieu qu'Allah...* Il déroule son tapis et récite les paroles sacrées.

Allah est présent non seulement durant ses cinq prières quotidiennes, mais aussi dans toute sa vie familiale et sociale. Il aime le Coran, son discours direct, son énergie mobilisatrice. Le caractère immuable des règles islamiques et des structures sociales qu'elles inspirent lui procure une grande paix intérieure. Son autorité sur sa femme est indiscutée, du moins en public, mais un *hadith*¹ affirme que le paradis est sous les pieds des mères. Et les poèmes d'amour arabes ou persans sont d'une exquise délicatesse.

Ses yeux se portent sur sa bibliothèque. Il aime la calligraphie arabe. La représentation des animaux, des humains et spécialement celle de Mahomet est en principe réprochée. Aussi, le sentiment artistique musulman s'est-il plus particulièrement développé dans l'architecture, les labyrinthes savants de la décoration et la calligraphie.

Cela n'empêche pas des miniaturistes, notamment persans et turcs, de transgresser pieusement l'interdit: un dessin soigné et des à-plats de couleurs vives donnent de l'islam une image sérieuse et plaisante.

Du Taj Mahal à la Mosquée bleue en passant par celle de Cordoue, les divers styles islamiques, persan, turc ou syrien, asiatique ou espagnol témoignent de leur fécondité.

Dans son esprit, le nom d'Allah est lié à son enfance et à ses parents, à la pudeur, à la beauté du monde et des œuvres humaines.

Pour lui, le *djihad* est plutôt un chemin d'ascèse et de perfection personnelle que la guerre sainte contre les infidèles.

Ses amis occidentaux le considèrent comme un musulman «modéré». Il sourit devant cette tentative inconsciente de récupération. Car la notion de *religion modérée*, par quoi on entend une religion subjective et restreinte à la pratique privée, est une création occidentale moderne, vide de sens pour un croyant tel que lui. L'homme est un, comment la foi, les moeurs et les lois, comment le personnel, le familial et le social ne seraient-ils pas intimement mêlés?

Ces mêmes amis affirment non sans vanité que l'islam doit encore faire sa révolution des Lumières. Mais il sait que les Lumières, filles dénaturées de la foi chrétienne, en sont les ennemies implacables. Et il sent bien qu'il n'en irait pas différemment avec l'islam.

La religion telle qu'il la pratique est un islam traditionnel, fixé par des rites sociaux appris dès l'enfance et adouci par les souvenirs familiaux. C'est l'islam des pratiquants ordinaires. C'est l'intégration voire, pour certains, la résorption de la religion dans la vie sociale. C'est la forme musulmane de ce qu'on nomme la religion naturelle.

C'est cette religion naturelle et cette civilisation qu'on bafoue, à des degrés divers, en représentant Mahomet dans des postures ignobles, en désignant l'islam comme «la religion la plus con», selon le mot de l'écrivain Houellebecq, ou en brûlant publiquement le Coran comme M. Terry Jones.

Nostalgique, il voit cette civilisation à son crépuscule, se recroquevillant sous les feux croisés de l'individualisme occidental et du fanatisme primaire des fous d'Allah: d'un côté, les gratte-ciel, l'urbanisation sauvage, la télévision qui répand les séductions vulgaires de l'Occident moderne, les haut-parleurs nasillards qui remplacent les muezzins, et de l'autre, les barbares incultes et sectaires qui s'improvisent théologiens, juges et bourreaux, parfois terroristes.

Une religion

Son jeune et lointain cousin de Riyad n'est certes pas inculte, mais il n'éprouve aucune nostalgie. Il rejette la religion naturelle et la civilisation. La philosophie, la poésie et l'art sont un fatras futile et impie qui détourne le croyant de l'essentiel. La réflexion théologique elle-même est un piège, suscitant l'orgueil de celui qui s'y livre.

Une seule chose importe, que le nom d'Allah soit partout révééré, que la communauté des croyants, l'*oumma*, s'étende sur le monde entier et en fasse une terre d'islam. Il faut que règne la *charia*, qui est tout à la fois la loi religieuse, la loi civile et la loi pénale. L'élan vigoureux qui traverse le Coran de part en part inspire et renforce cette volonté de conquête aussi bien politique que spirituelle.

Il ira au Paradis, puisqu'il croit et professe qu'Allah est le seul Dieu et que Mahomet est son prophète, qu'il prie cinq fois par jour, distribue l'aumône, affirme la réalité du jugement dernier et fera une fois dans sa vie le pèlerinage de la Mecque.

Le Coran est clair et simple. Il ne propose ni paraboles, ni mystères, ni réflexions métaphysiques ou théologiques. Ce sont des affirmations au premier degré qui se passent d'interprétation: proclamations de foi, louanges et bénédictions, avertissements et condamnations, prédictions, prescriptions liturgiques, familiales et sociales, appels à la conquête.

Allah est un et unique. Il est transcendant, il est le tout autre, sans analogie avec une quelconque réalité terrestre. Il est éternel et tout-puissant.

Pour le jeune musulman de Riyad, l'Occident moderne incarne tout ce qui est détestable à ses yeux et aux yeux d'Allah: son idolâtrie de l'argent et son individualisme, son athéisme pratique, son prétendu universalisme qui n'est qu'une forme d'impérialisme, son sectarisme démocratique, sa brutalité et sa sentimentalité dégoulinante, son impudeur et sa frivolité, sa faiblesse morale en font l'ennemi à abattre.

Une politique

Aussi le jeune musulman voit-il avec espoir les mouvements islamiques progresser dans de nombreux endroits du globe et s'approcher du pouvoir. En

même temps, il souffre de l'aggravation terrifiante des haines entre les chiites et les sunnites, en particulier salafistes.

Survienne enfin un nouveau Calife, successeur du Prophète, détenteur des pouvoirs temporel et spirituel, chef de l'*oumma*, restaurateur et gardien de l'unité musulmane! Prêt à sacrifier sa vie, il marchera sous ses ordres à la conquête du monde. Il est préparé au *djihad* au sens le plus militaire et conquérant du terme. De gré ou, à défaut, de force, les infidèles se convertiront. Et alors, la *charia* sera la loi de toute l'humanité.

Son frère aîné éprouve plus d'indifférence que de fureur à l'égard de la civilisation occidentale. Un tempérament tranquille fait de lui un musulman fataliste plutôt que conquérant. La toute-puissance d'Allah absorbe sa liberté et sa volonté; ce qui est écrit est écrit, et adviendra nécessairement.

Les deux frères témoignent d'une égale soumission à Allah, active pour l'un, passive pour l'autre.

Toutefois, si le bouillonnement religieux de la communauté est assez fort, l'aîné se lèvera aussi, marchera aux côtés de son cadet pour contribuer à faire advenir ce qui est écrit. Quant à leur vieux cousin si cultivé de Constantinople, il lui faudra tôt ou tard choisir entre le ralliement et l'infidélité.

Questions

Les chrétiens, qui contemplent avec crainte cette effervescence religieuse et politique, sont-ils très différents?

Ne sont-ils pas eux aussi monothéistes? Leur Dieu n'est-il pas Lui aussi transcendant, éternel et tout-puissant? Leurs Ecritures saintes ne viennent-elles pas semblablement d'en haut? Ne contiennent-elles pas les mêmes exhortations à la prière, les mêmes prescriptions morales et sociales, les mêmes promesses et les mêmes punitions?

Les Croisades n'ont-elles pas été la guerre sainte des chrétiens, la chrétienté n'est-elle pas une forme d'*oumma*?

Et surtout, le christianisme n'apporte-t-il pas, comme l'islam, l'absolu sur terre, avec son potentiel totalitaire et persécuteur?

Islam et christianisme

Ces remarques ne sont pas fausses, mais se placent à un niveau de généralité tel qu'il n'engage à rien et ne saurait suffire à un chrétien, et pas davantage à un musulman. En réalité, la Bible et le Coran sont incompatibles sur des points essentiels.

Une comparaison de fond s'impose d'autant plus que le Coran reprend des éléments bibliques, évoquant avec révérence les patriarches, les rois, les prophètes, la vierge Marie et Jésus, non comme le fils de Dieu, certes, mais comme un prophète et un signe d'Allah.

Comme Allah, le Dieu des chrétiens est un et unique. Mais il est en même temps trois personnes. L'unité divine demeure dans la Trinité: le Père et le Fils se définissent l'un par l'autre, l'Esprit saint procède de l'un et de l'autre, les trois personnes ont tout en commun, même l'être.

La Trinité est une sorte de polythéisme aux yeux des mahométans. Dire du Christ qu'il est non seulement vrai homme mais aussi vrai Dieu est pour eux le blasphème par excellence. Constamment, le Coran revient sur les châtements qui attendent les «associateurs», par quoi il entend ceux qui affirment l'existence d'autres dieux que Dieu, au premier rang desquels les chrétiens².

Comme Allah, le Dieu des chrétiens est transcendant, mais sa transcendance n'en fait pas le «tout autre». Dieu se retrouve dans l'homme qu'Il a fait à Son image. Son intelligence, sa volonté, sa liberté, sa force et son imagination créatrice se trouvent analogiquement dans la créature à laquelle Il a confié le monde.

Le Coran est la parole incréée, inchangée et inimitable d'Allah, cent quatorze sourates dictées en vingt-deux ou vingt-trois ans à un scribe méticuleux. La Bible est une suite qui compte soixante-six livres selon les réformés, quelques-uns de plus pour les catholiques et les orthodoxes, inspirés par le saint Esprit au fil de l'histoire humaine de Moïse au Christ et à l'Eglise primitive. Le nombre des auteurs, la différence des genres, des langues, des styles littéraires, les siècles consacrés à sa rédaction, le mode de fixation du canon, tout témoigne du respect divin pour la liberté et l'intelligence des auteurs sacrés, de l'Eglise et des hommes.

Allah parle arabe. Le Christ parlait araméen. La Bible est rédigée en hébreu et en grec. Depuis Pentecôte, la Parole se répand dans toutes les langues du monde.

L'acte de foi, acceptation de la main offerte par le Christ, est un acte libre, un saut volontaire dans le clair-obscur de la Révélation. Pour le musulman, le Coran est la preuve par lui-même de sa véracité. Celui qui a lu ou entendu le Prophète ne peut rester mécréant que par une mauvaise volonté explicite et consciente. Dès lors, il est voué à l'enfer et il n'y aura pas de «secours» pour lui³.

Dans l'islam, la décision sans appel et la prière sans réponse se croisent sans jamais se rencontrer. La prière chrétienne n'est pas une adoration à sens unique, mais un tête-à-tête, inégal, entre Dieu et sa créature. Dieu dialogue en songe avec Salomon. Il dispute avec Moïse, démontre à Jonas, argumente avec Job. Il arrive même qu'Il se laisse convaincre, pensons à Abraham et à son marchandage à la baisse au sujet de Sodome, ou à la femme syro-phénicienne⁴, qui contourne le raisonnement du Christ avec une habile humilité et obtient son approbation.

L'islam saisit l'homme dans un rapport simple et univoque de droit et de rétribution. La relation entre Allah et sa créature se présente comme une procédure morale et judiciaire qui débouche sur le paradis ou l'enfer. Le Christ saisit l'homme dans sa totalité blessée par le péché. Le christianisme est la longue et complexe histoire d'une relation d'amour tumultueuse entre Dieu et l'homme, l'histoire d'une trahison de l'homme à l'aube des temps, suivie d'une séparation dramatique, puis d'une marche vers la réconciliation, centrée sur la crucifixion et la résurrection, couronnée par la Grâce.

Allah est miséricordieux, le Coran le rappelle inlassablement. Mais l'islam ignore le renversement de valeur des Béatitudes, l'amour des ennemis, la joue tendue, le pouvoir suprême de la Grâce, comme il ignore le péché originel, qui a transformé la distance naturelle entre la création et son Créateur en un gouffre obscur et chaotique. La Bible développe avec le péché originel une approche incomparablement plus ample et profonde – et combien plus conforme à l'observation quotidienne – du Mal et, simultanément, avec la grâce, une perspective incomparablement plus puissante sur le Bien.

Pour le musulman, et même si le dernier mot reste à Allah, la règle morale balise la route du Paradis.

Le chrétien sait en revanche qu'il n'obtiendra pas son salut par l'observance de la règle morale. Cette observance, formulée dans sa perfection par le Christ, est d'ailleurs impossible, pensons à ce qu'il dit de l'adultère⁵, du pardon⁶, des richesses⁷ ou de l'amour des ennemis⁸.

La Loi donne au chrétien la connaissance du péché⁹, là est sa fonction. Elle éclaire l'abîme, montre qu'il nous est infranchissable par nos propres efforts et nous dispose à désirer et à recevoir la grâce.

Comme l'*oumma*, la chrétienté est un ordre terrestre à la fois social et religieux qui dépasse les frontières nationales. Mais l'Eglise et l'Etat y restent distincts. Chacun conserve sa fin et ses moyens propres.

La chrétienté n'est pas un but en soi. Elle est le résultat heureux d'une fécondation du monde par l'Eglise. Heureux pour l'Eglise car ses œuvres spirituelles et caritatives s'y voient favorisées, heureux pour le pouvoir politique dont les institutions, éclairées par l'absolu divin, s'humanisent et trouvent leur juste place.

Il reste que la chrétienté est une civilisation chrétienne, non la finalité de l'Eglise ou l'accomplissement de la mission. L'Eglise reste distincte du monde christianisé. Telle fut la chrétienté médiévale, telle fut la civilisation byzantine, telle pourrait être une future chrétienté malgache, chinoise ou brésilienne.

La chrétienté est une réalisation humaine, non dépourvue d'ambiguïté à cause de la confusion jamais totalement évitée entre le respect des mœurs et l'expression de la foi. Elle est mortelle comme les autres civilisations. Et sa mort est l'occasion d'arrachements terribles: tout semble s'écrouler quand la foi se retire des structures sociales et juridiques qu'elle avait inspirées, quand l'autorité spirituelle se mue en pouvoir administratif, quand les idées justes, livrées à elles-mêmes, deviennent des idées folles, et quand l'Eglise se plie à ces idées pour préserver son statut dans le monde. En ce sens, notre déclin est à la mesure formidable de ce que fut la chrétienté.

Mais l'Eglise demeure.

Le *djihad* est prévu comme la procédure ordinaire après qu'un peuple a refusé de se plier à l'évidence du Coran. La conquête suit l'échec de la prédication. Les croisades furent au contraire des entreprises circonstanciées, rendues possibles par l'état de chrétienté. En doctrine, elles n'avaient pas pour but de convertir ou de conquérir, mais de garantir la liberté du culte chrétien dans les lieux saints.

En ce qui concerne les relations du monde créé et de son créateur, l'islam est simple. Allah règne sur l'univers, tout procède de sa volonté. Sa loi s'applique directement à toute chose, qu'il s'agisse du salut de l'âme, de la politique ou de la vie quotidienne.

En même temps, Allah est absolument autre et inatteignable. C'est simple aussi. Mais les deux simplicités se combattent. Comment le «tout autre» peut-il être si pareil à l'homme, dans ses jugements, ses exigences, ses punitions et ses récompenses? L'islam affirme simultanément une fusion totale des deux mondes et leur séparation absolue.

Le christianisme emprunte la voie la plus complexe et la plus complète, la voie moyenne de la distinction entre le spirituel et le temporel, qui affirme simultanément la souveraineté de Dieu sur l'univers entier et l'autonomie réelle des êtres créés par Lui, chacun selon sa nature.

L'autonomie de l'homme, qui inclut sa liberté, ne soustrait pas l'homme à la toute-puissance divine. Elle ne signifie

pas indépendance à l'égard du Créateur, pas plus que l'enfant à naître, sujet d'emblée autonome – c'est-à-dire fonctionnant selon ses lois propres –, n'est indépendant de sa mère.

Dieu a fait l'homme libre, il a jugé que c'était bon et il ne se déjuge pas. Il rend possible l'exercice de la liberté humaine en garantissant le caractère certain et immuable des lois du monde. Il la tolère quand elle est mal utilisée. *Tu n'aurais aucun pouvoir sur moi s'il ne t'avait été donné d'en haut*¹⁰, dit le Christ à Pilate, affirmant tout ensemble sa royauté divine et sa soumission à son interlocuteur lors même que celui-ci méseuse du pouvoir reçu de Lui.

Il n'a pas fallu moins que la venue du Christ, vrai homme et vrai Dieu, pour rendre plausible et possible la distinction des deux règnes. Son enseignement affirme tout ensemble sa présence au monde,¹¹ la distinction entre les deux règnes¹² et sa propre transcendance¹³.

Politiquement et socialement, la distinction des deux mondes joue un rôle pacificateur en ne reconnaissant d'absolu qu'en Dieu seul. Les biens de ce monde, même les plus élevés, restent du domaine du relatif.

Privé de la médiation personnelle du Christ, de cet interface pleinement humain et pleinement divin qui équilibre et relie les univers temporel et spirituel, l'islam présente une structure fondamentalement instable, oscillant perpétuellement entre la prédestination absolue et la responsabilité totale, entre le fatalisme et le volontarisme, entre la contemplation et l'activisme fanatique...

La menace spécifique de l'islam se trouve dans cette instabilité plus que dans l'existence de groupes islamique radicaux, qui ne font que manifester ce déséquilibre fondamental à un moment donné.

On pourrait dire que l'islam est toujours gros d'islamisme. Avec l'islam, une irruption de l'absolu dans les affaires de ce monde est toujours possible. Les relations que l'islam entretient avec l'Eglise et les Etats peuvent passer d'un jour à l'autre de la coexistence pacifique à l'affrontement violent.

Au quotidien

Si l'on compare l'islam et le christianisme dans leur pratique concrète, les choses ne sont pas si nettes. Depuis la si lointaine et si présente Chute, les chrétiens ne sont pas à la hauteur de leur foi. Ils déchirent l'Eglise entre confessions ennemies elles-mêmes divisées en factions hostiles.

Passant constamment outre la distinction du temporel et du spirituel, ils boitent tantôt du côté du cléricisme et de la théocratie, tantôt du côté de l'individualisme anthropocentriste et du socialisme plus ou moins athée.

Ils ont cultivé toutes les hérésies possibles, dont plus d'une tombe sous le coup des critiques qu'ils adressent à l'islam: légalisme, fondamentalisme, dégradation de l'amour de charité en aumône, moralisme, volontarisme, négation de la liberté.

Des théologiens, pasteurs, prêtres, se sont compromis avec le pouvoir, agnouillés devant la connaissance scientifique, rendus sans résistance ni réserve à l'idéologie de l'égalitarisme, de la démocratie et des droits de l'homme. Ils ont abandonné toute exigence spirituelle ou morale, toute discipline des mœurs, tout dogme, toute distinction entre le bien et le mal sous prétexte d'ouverture, de compassion et d'«amour inconditionnel».

Inversement, même si la structure monolithique de l'islam n'y laisse en principe guère de place, le Coran reconnaît implicitement l'existence d'une certaine liberté. Le pardon est acquis au

croisant qui se repent à temps. L'islam recommande la solidarité avec les faibles, le souci de la veuve, de l'orphelin et de l'étranger. Il conseille de faire la paix avec qui veut la paix. Le pardon des offenses peut être la source de grandes bénédictions¹⁴. L'islam réprouve l'hypocrisie et condamne celui qui fait semblant de croire.

Ainsi, de même que la foi chrétienne vécue rectifie dans une certaine mesure les errements dus au péché originel, de même la nature humaine rectifie dans une certaine mesure les manques et les excès découlant de la structure moniste du Coran.

L'évolution des mœurs et des lois

Pour l'heure, on constate une immigration musulmane importante sur notre sol, dont découle tout naturellement, et même indépendamment de toute idée de conquête, une extension des pratiques et des mœurs islamiques.

On peut craindre que, par respect des droits de l'individu, l'Etat laïque ne valide des procédures islamiques par des lois *ad hoc*, entérinant du même coup le passage de l'unité nationale au morcelage communautariste.

Il arrive que la *charia* l'emporte sur les lois allemandes dans le domaine du droit de famille. Il y a à Londres des quartiers où des «brigades des mœurs» islamiques interpellent, renvoient chez elles, molestent parfois des personnes contrevenant à la *charia*: prostituées, femmes seules ou trop court vêtues.

On peut craindre que dans certains cantons suisses aussi, notamment le nôtre, des zones échappent peu à peu à notre droit. La première de ces zones pourrait être celle du carré musulman, «terre d'islam» dont un conseiller communal a demandé la création dans le cimetière de Montreux¹⁵.

La laïcité

Le problème se complique du fait qu'il ne s'agit pas seulement du christianisme et de l'islam, mais aussi de la laïcité. C'est elle qui maîtrise les lois, l'argent et l'opinion. C'est elle qui dicte aujourd'hui ce qui est licite ou non.

La laïcité reconnaît certes le droit à tout un chacun d'adorer le dieu qu'il veut. Mais chacun doit d'abord faire allégeance aux «valeurs» laïques, en particulier au principe égalitaire, fondement de la démocratie moderne. Celui-ci prévaut extensivement contre toutes les traditions et tous les dogmes. Le mois dernier, un collègue, laïque, du Val-de-Marne excluait une jeune fille qui portait un bandeau dans les cheveux et une jupe longue par-dessus ses pantalons. L'association des deux constituait un signe religieux excessif aux yeux du directeur.

La laïcité se présente aujourd'hui comme une autorité pacificatrice placée au-dessus des religions. Mais elle est plus que cela. En fait, elle est en situation de concurrence avec elles. Elle tend à les limiter à la pratique privée et à se réserver à elle-même l'entier de l'espace public.

Dès lors, même si elle pense y trouver un avantage à court terme, l'Eglise joue un jeu équivoque et dangereux quand elle demande à cette religion laïque le soutien politico-religieux dont la disparition de la chrétienté l'a privée. Chaque fois qu'elle le fait, dans le but de combattre l'islam par exemple, elle avance le temps de sa propre mise en question par ce même pouvoir, pour les mêmes motifs et avec les mêmes moyens.

Car c'est un fait que l'Etat démocratique moderne rejette progressivement les mœurs inspirées du christianisme.

Et c'en est un autre, beaucoup plus préoccupant, que l'Eglise refuse en géné-

ral de le reconnaître. Elle cède même souvent à la tentation de se mettre au diapason. C'est ainsi qu'elle a soutenu et soutient encore l'évolution délétaire d'un droit matrimonial qui n'a plus grand chose à voir avec le droit du mariage qu'elle avait inspiré en des époques plus fastes.

C'est dire que l'islam n'est pas la seule, ni même, peut-être, la première menace pour la religion chrétienne.

Demain, on interdira peut-être les voiles et la kipa portés en public à la suite d'une initiative populaire, mais le surlendemain, par souci d'égalité, ce sera le tour des chapelets et des pendentifs en forme de croix. Certains Etats cantonaux interdisent déjà les croix dans les écoles. Qui sait si la suppression des cloches dominicales ne fera pas pendant, dans un avenir proche, à l'interdiction des minarets?

Qui fait quoi?

Le rôle de l'Etat serait en principe de protéger les mœurs et les usages du pays, de maîtriser l'immigration, d'empêcher qu'apparaissent des zones de non-droit, de prévenir, autant que faire se peut, les actes de terrorisme.

On attend de l'Eglise qu'elle se borne à jouer son jeu essentiel: conserver le dépôt de la foi, proclamer l'Evangile, convertir les nations, délivrer les sacrements. Qu'elle recherche la rectitude de la foi et l'unité institutionnelle. Si le pouvoir lui prête l'oreille, qu'elle fasse valoir ses intérêts en tant qu'institution, qu'elle lui rappelle aussi les principes généraux de la morale quand ils entrent en composition avec les lois.

Quant à l'islam, c'est au niveau de la critique théologique et philosophique des affirmations du Coran que l'Eglise doit se placer. Le dialogue interreligieux ne doit pas forcément être interrompu. L'important est qu'il ne se limite pas à un veule consensus sur les «valeurs communes», mais qu'il se fasse sur le fond, dans une perspective combative et explicitement missionnaire. C'est d'ailleurs la seule façon de respecter son interlocuteur.

Pour le surplus, que l'Eglise accepte par avance, et comme un témoignage, les conséquences terrestres de sa fidélité spirituelle.

O. D.

¹ Les hadiths sont des paroles et des actes attribués au Prophète.

² «L'association est plus grave que le meurtre.» Sourate 2: 191.

³ Sourates 3/22 et 116.

⁴ Marc 7:24-30.

⁵ *Quiconque regarde une femme pour la convoiter a déjà commis un adultère avec elle dans son cœur.* (Matth. 5:28).

⁶ *Je ne te dis pas jusqu'à sept fois, mais jusqu'à septante fois sept fois.* (Matth. 18:22).

⁷ *Va, vends tout ce que tu as, donne-le aux pauvres, et tu auras un trésor dans le ciel. Puis viens, et suis-moi.* (Marc 10:21).

⁸ *Aimez vos ennemis, bénissez ceux qui vous maudissent, faites du bien à ceux qui vous haïssent, et priez pour ceux qui vous maltraitent et qui vous persécutent.* (Matth. 5:44).

⁹ *Car personne ne sera reconnu juste aux yeux de Dieu pour avoir obéi en tout à la loi; la loi permet seulement de prendre connaissance du péché.* (Rom. 3:20).

¹⁰ Jean 19:11.

¹¹ *Je suis avec vous tous les jours, jusqu'à la fin du monde.* (Matt 28:20).

¹² *Rendez donc à César ce qui est à César et à Dieu ce qui est à Dieu.* (Matt. 22:21).

¹³ *Mon Royaume n'est pas de ce monde.* (Jean 18:36).

¹⁴ Sourate 42:37-43.

¹⁵ *20 Minutes* du 22 mars 2013.

Suivez le guide

Déserteurs catholiques, protestants clandestins et un pasteur original

Quand nous passons devant l'ancien évêché, qui fut une prison au XIX^e siècle, nous repensons parfois à un épisode peu connu de la guerre du Sonderbund, que nous a raconté un Vaudois originaire d'une des communes catholiques du district d'Echallens. La veille de la mobilisation, un émissaire de l'évêché avait passé dans toutes les paroisses catholiques pour ordonner aux soldats, sous peine d'excommunication, de ne pas se présenter à la mobilisation et d'aller se réfugier dans le canton de Fribourg. L'arrière-grand-père de notre interlocuteur avait le plus haut grade du district. Major, il commandait un bataillon de carabiniers. Il déserta, comme tous ses coreligionnaires. Après la défaite des cantons du Sonderbund, le gouvernement radical vaudois fit passer en conseil de guerre tous les déserteurs. En premier, bien sûr, le major. Sa sanction fut la plus lourde. On lui arracha publiquement ses galons sur la place du Château, puis on l'envoya méditer dans les cachots de Chillon où il passa plusieurs mois. Tous les autres militaires (plus d'une centaine) qui ne restèrent pas camouflés dans le canton de Fribourg furent arrêtés à leur retour dans leur village, condamnés et enfermés pendant des semaines dans la prison de l'ancien évêché.

Notre ami et ancien rédacteur de *La Nation*, feu Me André Manuel, nous raconta que ses arrière-grands-parents, en compagnie d'autres membres de l'Eglise libre vaudoise, se rendaient régulièrement au pied des murs de la prison et

accrochaient, à des ficelles lancées des fenêtres, des paniers de victuailles destinés à améliorer l'ordinaire des prisonniers. Oecuménisme avant la lettre: n'étaient-ils pas les uns et les autres victimes des persécutions du méchant radical Henry Druey? Chaque dimanche, les prisonniers se groupaient pour chanter les vêpres, comme ils en avaient l'habitude dans leurs paroisses du Gros-de-Vaud, en ayant bien soin d'ouvrir toutes grandes les fenêtres: on entendait leurs chants résonner jusqu'à la Palud.

On aurait pu éviter d'en arriver là. Quelques jours avant la mobilisation, le doyen Longchamp, de Bottens, et le curé Martin, d'Assens, avaient rencontré le conseiller d'Etat Druey pour lui proposer une solution bien vaudoise: les soldats catholiques du district seraient affectés au service de l'arrière et n'auraient pas à faire le coup de feu contre leurs coreligionnaires. Le magistrat radical avait sèchement refusé.

Faisons quelques mètres en direction de la Cathédrale: surplombant les Escaliers-du-Marché une étrange construction en bois de couleur grise se présente à nos yeux, puis un jardin (dont on ne voit qu'une partie) et la maison Levade qui abrita de 1783 à 1812 le Séminaire français de Lausanne, comme le rappelle une plaque apposée contre la maison. L'Eglise réformée de France, clandestine depuis la révocation de l'Edit de Nantes par Louis XIV (1685), souffrait de n'avoir plus de faculté de théologie pour former ses pasteurs. En 1729, Antoine

Court, pasteur du Languedoc, vint s'établir à Lausanne pour y organiser une faculté de théologie clandestine, appelée le Séminaire français. A Genève ou à Berne, les agents diplomatiques français étaient trop présents. A Lausanne au contraire, ce Séminaire mi-clandestin était bien à sa place: LL.EE. de Berne étaient au courant, mais feignaient de ne rien savoir.

Logés dans des familles, les jeunes Français ne suivaient pas les cours de l'Académie mais se regroupaient en divers lieux pour recevoir l'enseignement de certains pasteurs lausannois. Dès 1783 et jusqu'en 1812, le pasteur Levade, devenu propriétaire de cette maison, organisa chez lui ces cours de théologie. La Révolution française, puis l'instauration de l'Empire napoléonien, qui reconnut officiellement l'Eglise protestante, rendit inutile l'existence du Séminaire. Grâce à cette institution, trois à quatre cents pasteurs français furent formés à Lausanne avant de s'en retourner dans leur pays affronter les dangers d'un ministère clandestin. Plusieurs d'entre eux furent arrêtés et condamnés, certains même exécutés.

Le pasteur David Levade (1750-1834) avait d'abord exercé son ministère à Londres, puis à Amsterdam. C'est à son retour au pays qu'il avait acheté la propriété située en face de l'entrée de la cathédrale. S'inspirant d'une construction qu'il avait vue en Hollande, il fit édifier ce bizarre pavillon de bois qui aujourd'hui encore intrigue les visiteurs.

On y accède par un escalier, invisible de la rue. A l'intérieur se trouvent des représentations mythologiques et allégoriques des quatre saisons, œuvre d'un peintre parisien de passage à Lausanne. Levade aimait séjourner dans ce pavillon pour travailler, méditer et aussi pour contempler la vue sur la ville et sur le lac. Hélas! ce pavillon n'est que très rarement ouvert au public.

Pasteur, professeur au Séminaire français, puis dès 1812 à l'Académie, Levade fut le fondateur de la «Société biblique vaudoise» qui au début du XIX^e siècle contribua à la diffusion de la Sainte Ecriture. C'était un personnage hors du commun. Appliquant à la lettre la devise latine: *Memento mori* (= souviens-toi que tu dois mourir!), il avait fait construire, vingt ans avant son décès, son propre cercueil, l'avait installé dans sa chambre et couvert de textes écrits de sa main. Dans son testament, il avait précisé que sa tête, dans son cercueil, devait reposer sur son Nouveau Testament en grec, qu'il lisait journellement. «C'est un ami, disait-il, dont je me suis bien trouvé et dont je ne veux pas me séparer.»

Levade avait épousé une demoiselle Bugnion, décédée dans la maison et ensevelie dans le jardin. En 1927, l'Etat de Vaud racheta la maison de l'hoirie Chavannes-Bugnion. Pendant une bonne partie du XX^e siècle ce fut le siège du Conseil synodal de l'Eglise réformée vaudoise.

ERNEST JOMINI

120 secondes, le fédéralisme à mourir de rire

Le Canton connaît depuis bientôt trois ans deux nouvelles célébrités: Vincent Veillon et Vincent Kucholl. Depuis 2011 en effet, ces deux animateurs de *Couleur 3* traitent de l'actualité avec un regard acéré et ô combien amusant. Leur méthode est simple. Tous les matins, aux alentours des 8 heures, Vincent Veillon reçoit un invité pour un bref interview dans le cadre de son émission *Lève-toi et marche*. Cet invité est interprété par Vincent Kucholl, acteur aux talents innombrables. Il s'agit de la désormais célèbre émission *120 secondes*¹.

Les auditeurs de la Radio romande ont ainsi pu, au fil des mois, faire la connaissance de dizaines de personnages aussi remarquablement bien interprétés les uns que les autres. Certains ont acquis le statut de héros régionaux, malgré leur caractère fictif. Cela est principalement dû aux très grands talents de caricature de M. Kucholl, excellemment mis en valeur par les questions de M. Veillon, irréprochable dans le rôle du jeune journaliste romand: toujours poli, tenant sa ligne interrogative contre vents et marées. Contrairement à certains de ses confrères, son orientation politique est indécidable.

Chaque émission est également filmée². Cela donne à M. Kucholl l'occasion de s'accoutter de mille déguisements et accessoires. Le succès de l'émission doit énormément à sa mise à l'écran informatique, qui permet sa diffusion sur les réseaux sociaux.

Certes, aucun de leurs personnages n'est réel. Ils font néanmoins tous échos, dans nos esprits, à un archétype social et politique que nous avons tous déjà pu rencontrer. C'est bien en cela que réside le coup de force artistique de l'émission. Nous ne prendrons à titre d'exemple que les personnages les plus récurrents.

Le plus célèbre est peut-être le Lausannois Serge Jaquet (qui ne sait pas si

son nom ne serait pas Sébastien...). «Tox de la Riponne», il est l'invité habituel pour parler des questions de politique de la drogue ou de politique lausannoise. Il égrène de sa voix éraillée accoutumée aux «T'as pas deux balles?» les commentaires les plus décalés sur l'actualité lausannoise. Ainsi en va-t-il du froid dont souffrent les sans-abris, ou du dernier acte de bravoure du «Shérif Grégory Junod», comprenez le municipal Gégoire Junod, chef du dicastère de police de la Ville de Lausanne.

L'armée suisse est également l'un des sujets favoris de *120 secondes*. Pour en parler, l'invité habituel est le lieutenant-colonel Karl-Heinz Inäbnit, commandant remplaçant de la place d'armes de Bure. Quiconque a eu l'occasion de fréquenter des officiers instructeurs suisses allemands durant sa carrière militaire retrouvera derrière les traits et la voix du lieutenant-colonel Inäbnit un sentiment de déjà-vu prononcé. Les caractéristiques principales du militaire sont ses phrases saccadées, son humour forcé et son naïf pragmatisme à toute épreuve ponctué de «C'est clair» affirmés avec le plus bel accent alémanique de l'infanterie. Entendez-le seulement expliquer, avec le ton le plus sérieux du monde, comment les recrues suisses font la pause de 10 heures dans un char *Piranha*.

Parmi ces personnages, comment oublier Gilles Surchat, le pitoyable chômeur jurassien, licencié avec effet immédiat de chez «Schaffter pives», entreprise spécialisée dans le tri des graines de conifères? Avec lui, Vincent Kucholl parvient presque à tirer des larmes de ses auditeurs. On se prend alors de pitié pour cette sanglotante caricature du prolétariat suisse mal instruit, naïf, gentil mais malchanceux. L'on ne pourra néanmoins plus s'empêcher de rire lorsqu'il expliquera comment il a abattu un porc dans sa baignoire pour la Saint-Martin après

l'avoir acheté à la Migros de Porrentruy, mais qu'il a dû tout manger seul, n'ayant aucun ami – précisant malgré sa tristesse que l'important est de perpétuer la tradition.

Le Valais est également bien représenté par Stève Berclaz, entrepreneur à Sembrancher. Pour construire un chalet, des remontées mécaniques ou un barrage, c'est à lui qu'il faut s'adresser. Se prétendant grand ami de Christian, Constantin pas Varone, il est le leader du groupe de Rock-Metal *Black Lion Genocide*. Ennemi juré de Franz Weber, il déteste que ce petit Vaudois de Veillon se permette de remettre en cause l'aménagement du territoire du canton du Valais. C'est donc avec un accent inimitable qu'il affirme que, si le Valais était indépendant, il pourrait «enfin avoir une vraie politique de promotion du jeu, du foot, du métal (comme style de musique) et de la construction». La condition de cette indépendance serait que la Suisse accepte que «le FC Sion puisse continuer à lasser la gueule aux autres en *super league*»...

Depuis les débuts de l'émission, un Vaudois campagnard fait écho au Tox de la Riponne Serge Jaquet. Il s'agit d'Ignacio Chollet, agriculteur à Bottens. Bien qu'on l'ait peu entendu ces derniers temps, il est un incontournable. L'accent vaudois est franc et dénote une assurance certaine. Sa culture est celle de l'*Illustré*, son bon sens est indestructible. Il attire immédiatement la sympathie, tant tout ce qu'il raconte sent l'évidence, par exemple lorsqu'il parle des «branleurs de journalistes que vous avez là...». Il se réjouit de rencontrer Flavio Cotti et René Felber, qu'il croit encore au Conseil fédéral, la voix empreinte d'un respect cavernieux.

De nombreux autres personnages hauts en couleurs rythment les émissions. Bernard Spitzenfeil, conseiller

aux Etats glaronnais, Gilbert Vacheron vice-président de l'interprofession horlogère de l'Arc jurassien, Bernard Aeschlimann commentateur sportif dont la voix doit beaucoup à MM. Pierre Mercier et Bernard Jonzier, Bastiano Regazoni vice-chancelier du canton du Tessin couvrant une fraude électorale, Nouredine Clivaz, à l'accent de Martigny, président de la Commission valaisanne pour la chariaisation et l'islamisation, et même Jean-Blaise Rochat, co-directeur de la Schubertiade, grand mélomane se plaignant des caprices des stars du classique: «Un trait de coke sur un piano à queue coûte plus cher que sur une guitare électrique.»

La caricature se nourrit de la réalité et du quotidien. Mais elle n'est réussie qu'à la condition que les caricaturés s'y reconnaissent. La caricature sociale que nous proposons MM. Veillon et Kucholl nous concerne tous un petit peu. Le fédéralisme et les différences cantonales y tiennent pour beaucoup. N'aime-t-on pas entendre un Valaisan frondeur, un Saint-Gallois imbu des économistes de son université, un Genevois vantard, un Jurassien naïf, un Bernois étatiste? Ces clichés sont grossiers, mais si on les aime tant c'est qu'ils sont un peu vrais. Sans eux nous ne ririons pas. *120 secondes* retranscrit une réalité que nous aimons parce qu'elle est la nôtre. Aimer la réalité et savoir en rire; c'est le début de la politique.

FÉLICIEN MONNIER

¹ Nous nous excusons à l'égard des innombrables inconditionnels de l'émission. Deux ans et demi d'émissions quotidiennes sont une richesse qu'un tel article ne peut aborder que très partiellement.

² www.120secondes.info. Il suffit néanmoins de taper «120 secondes armée» ou «120 secondes Jean-Blaise Rochat» sur *google* pour immédiatement trouver l'émission.

D'une urgence à l'autre

Mesures urgentes sur l'asile

Le 28 septembre 2012, conformément à l'article 166 de la Constitution fédérale relatif à la législation d'urgence, le Parlement fédéral a révisé partiellement la loi fédérale sur l'asile. Du fait de leur urgence supposée, ces modifications sont entrées en vigueur le 29 septembre 2012 déjà. Or, en janvier 2013, un référendum soutenu principalement par les partis de gauche a abouti. Nous voterons donc le 9 juin pour entériner ou rejeter les mesures en cause. En cas d'acceptation de la révision, ces mesures seront inscrites dans le droit ordinaire au plus tard le 28 septembre 2015. En cas de refus de la révision, elles cesseront de s'appliquer dès le 29 septembre 2013.

Ces mesures peuvent être réparties dans sept catégories¹:

- accélérer et centraliser les procédures d'examen des demandes d'asile;
- créer des centres spéciaux pour les requérants d'asile récalcitrants et réduire leur liberté de mouvement à l'extérieur de ces centres ainsi que les prestations qu'ils reçoivent;
- centraliser la recherche des centres d'hébergement fédéraux et des centres spéciaux pour les requérants récalcitrants, ce qui signifie notamment que les constructions de la Confédération pourront désormais être utilisées sans autorisation cantonale ou communale pendant trois ans au plus²;
- soutenir financièrement des programmes d'occupation, notamment en proposant aux requérants hébergés dans les centres fédéraux un engagement au profit de la collectivité;
- supprimer la possibilité de déposer une demande d'asile auprès des ambassades;
- ne plus considérer l'objection de conscience et la désertion comme constituant à elles seules, des motifs d'asile³;
- raccourcir les délais de recours pour les requérants de 30 à 10 jours⁴.

Arguments pour⁵

Les procédures d'asile seraient trop longues et aboutiraient à un faible taux de reconnaissance (de 11 à 23% «ces dernières années»), sans empêcher une constante augmentation de la criminalité «dans le domaine» (augmentation de 39% en 2012). La centralisation des procédures d'asile permettrait de combattre efficacement ces problèmes, puisqu'il ne serait dès lors plus nécessaire de commencer par attribuer les requérants d'asile aux cantons et que les enquêtes seraient confiées à des spécialistes fédéraux. La centralisation de la recherche des centres d'hébergement fédéraux et des centres spéciaux pour les requérants récalcitrants, telle qu'expliquée plus haut, serait aussi une solution partielle à ces problèmes.

Les mesures urgentes permettraient aussi d'augmenter la sécurité aux alentours et à l'intérieur des centres de requérants. En effet, l'octroi aux cantons d'un «forfait de sécurité» leur permettrait d'accroître l'action policière aux alentours des centres pour requérants. De plus, la mise en place des programmes d'occupation évoqués plus hauts améliorerait le bien-être des requérant, et diminuerait d'autant les tensions au sein des centres. Enfin, l'ouverture des centres spécialisés pour requérants récalcitrants profiterait aux requérants respectueux des lois suisses et leur éviterait de cohabiter avec des voyous ou des criminels.

Finalement, les mesures d'urgence auraient cette conséquence principale que la pression migratoire sur la Suisse diminuerait, de par la perte d'attractivité consécutive à un «tour de vis» supplémentaire.

Arguments des référendaires⁶

De par le monde, nombre de déserteurs revêtent le statut d'opposants politiques. Or nombre d'armées sont engagées dans des opérations «inhumaines» et la désertion est parfois sévèrement réprimée, notamment par la torture ou la mort. Par la suppression de la désertion comme motif d'asile, le Parlement fédéral s'attaquerait «non plus aux prétendus abus dans le domaine de l'asile, mais bien au noyau du droit des réfugiés, en cherchant à dissuader de vrais réfugiés à demander l'asile en Suisse»⁷.

La procédure d'asile depuis l'étranger éviterait que des requérants immigrerent illégalement, en recourant parfois, pour accéder à l'Europe, à des procédés aussi dangereux que les *boats people*. De plus, en cas de refus de leur requête, le fait que les requérants ne se trouvent pas sur sol suisse éviterait des renvois problématiques à plus d'un titre.

Par l'instauration de centres spécifiques pour requérants d'asile «récalcitrants», «la loi sur l'asile, qui devrait être destinée à la protection de réfugiés, [serait] détournée de son but pour gérer l'immigration, en contournant les contraintes du droit pénal. 1) Qu'est-ce qu'un comportement qui porte sensiblement atteinte au fonctionnement d'un centre? – un demandeur d'asile qui rentre avec une canette de bière dans un dortoir? 2) Qui décide du transfert vers un centre spécifique? – un employé de la firme ORS? Un agent de sécurité? 3) La décision ne sera sans doute ni écrite, ni contestable»⁸.

Enfin, le «maintien des délais de recours à 30 jours [serait] une condition *sine qua non* de toute réorganisation: parce que gagner 20 jours sur des procédures qui en durent 300 n'a aucun sens, parce que même le meilleur avocat du monde ne [pourrait] faire recours dans le domaine de l'asile en 10 jours, parce qu'il n'y [aurait] pas de raison de faire du droit d'asile un droit d'exception par rapport au reste du droit administratif. La possibilité de déroger à la loi en vigueur [poserait] aussi problème.»⁹

Ces arguments, à part le dernier, ne nous convainquent pas.

L'article qui précise que la désertion ne suffit pas pour obtenir l'asile réserve les dispositions de la Convention du 28 juillet 1951 relative au statut des réfugiés.

A propos de l'impossibilité de déposer une demande d'asile auprès d'une ambassade, il importe de signaler que la possibilité persistera de déposer une demande de visa humanitaire auprès d'une ambassade suisse. Dans ces conditions, on ne peut pas ne pas légiférer dans le seul but d'éviter la tentation de l'immigration illégale. Ce serait comme d'interdire les bijouteries par crainte des voleurs. La volonté d'éviter les renvois nous semble plus présente, mais ne suffit pas à nous faire rejeter les mesures urgentes.

Pour le surplus, la sélection des requérants envoyés en centre spécial pour requérants récalcitrants ne nous semble pas poser plus de problème que n'en posent les prérogatives de nos administrations pénitentiaires. Là encore, cela ne nous motive pas à rejeter les mesures d'urgence.

En ce qui concerne la réduction du délai de recours, en revanche, nous serions plutôt d'accord avec les référendaires. C'est le délai de traitement des recours qu'il faudrait raccourcir.

Notre position

La centralisation des procédures d'examen des demandes d'asile ainsi que des recherches des centres d'hébergements fédéraux et des centres spéciaux pour les récalcitrants est un nouveau coup de canif

aux souverainetés cantonales. Le comité interparti pour le maintien des mesures d'urgence répond que la Confédération ne créera pas de centre d'hébergement si l'opposition des autorités locales et de la population est unanime.

A la limite, les fédéralistes, sans aimer cela, pourraient accepter que, dans le cadre étroit d'une de ses attributions légitimes – la législation sur l'asile en est une – la Confédération centralise certaines activités et décisions. Mais il faudrait pour cela être certain de l'efficacité des mesures proposées.

Or, quels que soient leurs mérites et leurs défauts, ces mesures ne modifient pas l'esprit de notre politique de l'asile. L'administration fédérale continue à considérer que le droit à l'asile est un droit de l'homme et que certains requérants en sont titulaires en vertu de critères indépendants de la volonté des autorités suisses. D'où un raz-de-marée de demandes et de personnes en attente résidant chez nous.

Dès lors, pour limiter les dégâts, nous nous voyons contraints de multiplier les cauteles administratives, les restrictions mesquines, les tentatives de tout genre pour rendre la Suisse moins «attractive». Ces mesures urgentes en sont un nouveau paquet. Mais la Suisse la moins attractive possible l'est encore bien assez pour d'innombrables candidats potentiels à l'asile.

La Ligue vaudoise reste inébranlablement fidèle à la conception traditionnelle du droit d'asile – par opposition au droit à l'asile. Dans cette perspective, le droit d'asile est le droit d'un Etat souverain d'accueillir sur son sol qui bon lui semble. Il choisit ceux qu'il accueille en fonction du bien commun dont il a la charge: le bien commun national. Il décide donc en fonction de sa politique étrangère à long terme, de son économie et de la capacité des autochtones à assimiler les nouveaux venus.

Sans ce retour à la réalité, complété par une dénonciation de la Convention de non-refoulement et la conclusion d'ac-

cords de réadmission, il n'y a aucun espoir de réguler l'immigration.

Les révisions successives n'ont fait que créer d'inutiles espoirs. Rappelons-nous la révision de la loi sur l'asile d'avril 1987, censée, après plusieurs moutures, nous permettre de maîtriser enfin l'immigration: «Trop mauvaise!»¹⁰ titrait *La Nation*. La maîtrise n'eut pas lieu et l'on en vint aux fameuses «mesures de contrainte», acceptées en 1994 dans un sentiment d'urgence absolue par une population mise en condition. *La Nation* les considéra comme de simples effets de muscles sans avenir: «Mesures de contrainte: du vent!»¹¹. Cette position irrita beaucoup de monde parmi nos amis. Mais qui, aujourd'hui, va nier que c'était effectivement du vent? Nous ne croyons pas davantage à ces nouvelles mesures et nous ne voyons aucun intérêt à recommencer l'expérience. Le 9 juin 2013, nous voterons NON.

PIERRE-FRANÇOIS VULLIEMIN

¹ Voir notamment le document «De quoi s'agit-il?», tiré du site internet, <http://revision-loisurlasile-oui.ch/>, site du Comité interpartis «Oui à une politique d'asile qui fonctionne».

² Document «De quoi s'agit-il?».

³ Document «De quoi s'agit-il?». C'est nous qui soulignons.

⁴ «Argumentaire contre le projet et nos répliques», tiré du site internet, <http://revisionloisurlasile-oui.ch/> et document «Mesures urgentes modifiant la Loi sur l'asile», par Marie-Claire Kunz et Aldo Brina, tiré du site Internet <http://stopexclusion.ch>.

⁵ Voir notamment le document «De quoi s'agit-il?».

⁶ Voir notamment le document «Mesures urgentes modifiant la Loi sur l'asile», par Marie-Claire Kunz et Aldo Brina, tiré du site internet <http://stopexclusion.ch>.

⁷ Document «Mesures urgentes modifiant la Loi sur l'asile».

⁸ *Idem*.

⁹ *Idem*.

¹⁰ *La Nation* n° 1284 du 14 mars 1987.

¹¹ *La Nation* n° 1984 du 12 novembre 1994.

Fête des Chanteurs vaudois: retrouvons nos racines!

Le débat en cours autour du nom de la gare de Cossonay – pourtant sur la commune de Penthalaz – est édifiant à plus d'un titre: nous avons besoin de racines et le sentiment d'appartenance nous rassure. (Je me suis toujours méfié de ceux qui se disent «Européens de langue française»...).

Voyez les communes qui fusionnent: rien de tel pour raviver l'esprit de corps des habitants qui se replient alors sur l'identité la plus restreinte.

Evoquons aussi les multinationales, qui échappent au «cadre naturel de la communauté»: patrons étrangers, employés parlant anglais au travail comme à la ville, mutation du personnel dans d'autres pays, production formatée sur des normes qui nous échappent, bref, autant de pratiques éloignées de notre mentalité, de nos mœurs et traditions.

Si les PME font preuve de qualités humaines et d'un enracinement dans le terroir (transmission de père en fils, connaissance personnelle de la clientèle, intégration dans la vie sociale et culturelle d'une région, formation d'apprentis), les multinationales sont trop souvent des exemples de culture hors sol, engendrant l'affaiblissement de certaines «valeurs» traditionnelles qui soudent les membres d'une communauté. En vrac: bistrot, jass, lotos, Abbayes, fêtes comme la Bénichon ou les Brandons. Sans oublier les personnages mythiques comme l'armailli, Ouin-Ouin, le Messager boiteux!

Le rôle des sociétés locales est donc primordial à cet égard: en unissant des représentants de couches sociales différentes dans la pratique d'une activité commune, elles pallient les divisions induites par le monde du travail et le mode de vie contemporain. Le chant choral a ici une importance toute particulière, car il combine deux composantes pour exprimer l'unité d'un groupe: la musique et le texte.

Pour s'en convaincre, rendons-nous à Payerne du 4 au 26 mai pour déguster le riche menu proposé à l'occasion de la Fête des Chanteurs vaudois. Au fil des nombreux concerts, la musique exprimera l'âme d'un peuple, ses aspirations, son identité, ses traditions religieuses et même le caractère de ses paysages ou les activités typiques des habitants.

Quant aux paroles, elles pourront (si elles sont bonnes!) évoquer par leur poésie nobles sentiments, élans spirituels ou saines exaltations. Combien de révolutions, de mouvements patriotiques se sont accompagnés d'hymnes tonifiants!

Grâce aux productions des «Ateliers», des concours d'exécution et de lecture à vue, des concerts libres, des chantées spontanées en ville ou du «concert de minuit» sur la Place du Marché, retrouvons nos racines et communions à cet élan toujours vivace qu'est le chant en Pays de Vaud. [Payerne: week-ends des 18-19 et 25-26 mai. Concert des «Ateliers»: 4, 5 et 8 mai, www.vaudchoeurs.ch]

PATRICK BRON

Le désir du rien

Aux aurores, chaque vendredi matin sur le quai de la gare, j'observe une étrange mue: celle des «petits hommes gris», ronds-de-cuir, employés de banque et autres. Chaque fin de semaine, ils troquent leur complet sombre, leur cravate terne et leurs chaussures derby pour un jeans délavé, un pull à capuchon qui fleurit bon l'adolescence et une paire de baskets usées. Cela me surprend, m'amuse et m'afflige parfois.

Mutatis mutandis, c'est le même sentiment que j'ai éprouvé en lisant le dernier livre de Louis-Henri de La Rochefoucauld qui s'intitule simplement *La Révolution française*. Ne nous méprenons pas. Il ne s'agit pas d'un livre d'histoire, mais d'une sorte d'essai littéraire ressemblant à un patchwork relevant autant de l'autofiction fantaisiste que du pamphlet saupoudré de truculentes anecdotes historiques.

Il est vrai que l'illustre famille La Rochefoucauld a comme un droit d'auteur sur les termes de «Révolution française» et notre essayiste le rappelle avec malice: «Le matin du 15 juillet 1789, grand maître de la garde-robe, La Rochefoucauld fréquentait alors Louis XVI au quotidien. Celui-ci était à peine réveillé quand La Rochefoucauld, embarrassé, lui raconta ce qui s'était passé la veille. Encore ensommeillé dans ses rêves absolutistes, Louis XVI lui demanda, débonnaire: *Hum... C'est une révolte? D'humour moins primesautière, La*

Rochefoucauld répondit avec le flegme définitif du vaincu de longue date: *Non, Sire, c'est une révolution.*»

Cela dit, la critique de la Révolution française est autant sans surprise que sans originalité: «[...] Je vous livre à nouveau mon verdict: la Révolution française, le communisme et autres cochonneries semblables ont ravagé les pays où ils sont passés.» On pourrait sentir comme une réminiscence maurassienne (cf. *De l'avenir de l'intelligence*), la langue en moins, dans les conséquences littéraires de la Révolution: «Depuis, à la carte des cafés littéraires français, on vous propose du bœuf bourguignon, de l'Emile Zola ou du Marguerite Duras, plats en sauce tournés qui n'ouvrent guère l'appétit.»

Passé le premier niveau de lecture, au-delà du badinage historique et du pamphlet contre-révolutionnaire, cet essai est révélateur de l'homme moderne et de la tristesse qui l'habite: «Descendu de mon donjon et prêt pour la mise en bière, je gardais cette tristesse tzigane: le sentiment de n'avoir jamais su être comme tout le monde. De n'avoir jamais été vraiment vivant. De n'avoir été qu'un morceau de pâte indéfinie, un inconsistant feu follet.»

Comment comprendre cette tristesse qui est en filigrane du livre de La Rochefoucauld et comme la trame de la vie contemporaine?

Saint Thomas d'Aquin définit la tristesse comme le «désir d'un bien absent»

qui habite l'homme. On pourrait aussi la nommer, fort à propos, mélancolie. Cette mélancolie «dépend du fait que nous sommes des créatures limitées, et que nous vivons, mendiant de porte en porte [...], de porte en porte avec Dieu. Il nous appelle, il nous choisit pour l'accueillir dans notre existence. La mélancolie est le prix de la naissance en l'homme de l'éternel [...]. La mélancolie est l'inquiétude de l'homme qui pressent la proximité de l'infini. Béatitude et menace en même temps.» (R. Guardini)

Cette tristesse a pour conséquence immédiate l'atmosphère lourde qui imprègne certaines pages. L'auteur qui est le protagoniste principal de l'ouvrage semble incapable d'être libre en vérité. Il est comme prisonnier: «Les gens comme toi sont incapables d'aimer. Je sais que tu as fait des efforts. Et tu es un brave garçon, dans le fond. Mais nous vivons en démocratie désormais, et tu es une chose du passé. Regarde-toi: même une brocanteuse ne voudrait pas d'un mari comme toi. [...] Mon pauvre, pauvre type: il aurait mieux valu pour toi que tu ne sois pas né.»

Entendons-nous cependant, la liberté n'est pas seulement à comprendre dans le sens d'une absence d'interférence extérieure. Selon saint Augustin, la liberté ne se réduit pas à une liberté *de*, mais à une liberté *pour*, c'est-à-dire à une capacité d'atteindre des buts valables qui trouvent leur accomplissement en Dieu. La liberté

est donc une pleine satisfaction, comme un accomplissement total, comme la capacité de Dieu.

Pour l'évêque d'Hippone, désirer des objets coupés de leur origine et de leur fin en Dieu, c'est en fait le désir du rien. Désir illustré admirablement par l'ouvrage de La Rochefoucauld: «Ici-bas, où l'humanité est impossible à réconcilier, j'aurais seulement voulu être aimé. Ce ne fut pas le cas – tant pis. Abandonnons donc ces fictions, les fiançailles et les feuilles en automne, les mariages et les mirages, mes jeux de mots et mes imbécillités, et que j'aïlle dans la foulée et sans broncher me faire trancher ma tête pleine de mauvaises pensées...»

En refermant le livre protéiforme de La Rochefoucauld, je revois le quai de gare du vendredi matin, je regarde la foule s'agiter en repensant aux paroles d'Oriana Fallaci: «La vie devient une série d'occasions perdues, un regret de ce qui n'a pas été et qui aurait pu être, un remords de ce que l'on n'a pas fait et que l'on aurait pu faire. Et c'est ainsi que l'on gâche le présent, en le transformant en une autre occasion perdue que l'on regrettera ensuite.»

YANNICK ESCHER

Louis-Henri de La Rochefoucauld, *La Révolution française*, Gallimard, Paris, 2013.

Revue de presse

Le cassis tourne au vinaigre

Nous avons relevé dans *La Liberté* du 26 avril l'article de Mme Christiane Imsand intitulé: «Cassis-de-Dijon: un flop». En voici quelques extraits:

«C'est un flop, affirme le président de la commission de l'économie et des redresses du Conseil national Christophe Darbellay (PDC/VS). Le Cassis-de-Dijon n'a pas répondu aux attentes placées en lui. Il faut tirer un trait et passer à autre chose.» *L'aveu est de taille sachant qu'il est question d'un projet phare de l'ancienne cheffe du Département de l'économie, la démocrate-chrétienne Doris Leuthard.*

Il renforce la position du conseiller national Jacques Bourgeois (PLR/FR), par ailleurs directeur de l'Union suisse des paysans, qui se bat en première ligne pour l'exclusion des denrées alimentaires du champ d'application de cette mesure de libéralisation du commerce.

[...] L'effet sur les prix est d'autant moins perceptible que la libéralisation n'a pas entraîné une avalanche de demandes. L'Office fédéral de la santé publique n'a délivré que 34 autorisations qui ont permis de commercialiser des produits de piètre qualité comme du fromage à l'amidon, du cidre danois contenant 85% d'eau et du jambon autrichien gorgé d'eau.

[...] Pour Christophe Darbellay comme pour Jacques Bourgeois, il est insensé dans ces conditions de maintenir une coûteuse administration fédérale de six personnes. [...]

Pour que l'astucieux président du PDC suisse prenne ainsi publiquement position contre le mirifique projet élaboré en son temps par sa chère conseillère fédérale PDC, il faut croire que le Cassis-de-Dijon tourne au vinaigre.

E. J.

Un curieux syndicaliste

Fathi Derder s'indigne dans *24 heures* du 26 avril:

La Suisse est en danger. Nous sommes au cœur d'une guerre économique. Étonnamment, des élus helvétiques défendent nos adversaires. La gauche a ainsi décidé de soutenir les attaques contre la Suisse. [...]

Dans ce contexte hostile, on s'attend à voir la Suisse réagir. Unie et forte. Pour sa place économique, pour ses emplois. Pour défendre sa souveraineté et son indépendance. Or, que se passe-t-il? Tout l'inverse. Le pays est divisé. Chaque geste inamical est salué par la gauche. «Il faut comprendre les Français, nous dit le PS. Ce n'est pas facile pour eux, et à leur place nous ferions la même chose». Diable, les parlementaires ont-ils été élus pour se mettre à la place des pays voisins? Et ennemis?

Jean-Christophe Schwaab (PS/VD) affirmait récemment à la radio que la Suisse l'a bien cherché. En gros, c'est bien fait pour nous. Maintenant, nous devons «tirer à la même corde que les Français». En clair, ce que nous dit cet élu, c'est que la Suisse doit se coucher. Devant un flagrant délit de violation de souveraineté, elle doit sourire. [...]

Le hic, c'est que l'internationaliste prolétarien de Riex est secrétaire central de l'Union syndicale suisse et président romand des employés de banque. Par idéologie, il scie la branche économique dont il est censé défendre ceux qui y travaillent. Ses collègues de l'Union syndi-

cale – du moins ceux qui sont issus du monde du travail – ainsi que les affiliés au syndicat qu'il préside, qui le paient, auront sans doute apprécié.

Ph. R.

La destruction de la Suisse confédérale

Le Jura Libre, dans son édition du 25 avril, reproduit *in extenso* l'article de M. Olivier Delacrétaz paru dans *La Nation* du 5 avril et consacré à l'élection du Conseil fédéral par le peuple. Dans ce même numéro, M. Pierre-André Comte attaque le projet de l'UDC:

[...] Il n'y a pas de peuple suisse. La Suisse n'est pas une nation, c'est un assemblage d'Etats souverains liés par le pacte confédéral. Ce sont des peuples divers souscrivant à une organisation qui a fait ses preuves, les a sauvés de nombreux déboires et leur fournit les moyens, solidairement, de défendre leurs intérêts fondamentaux. Le peuple jurassien n'est pas identique au peuple vaudois qui se distingue du peuple valaisan qui n'a rien

à voir avec le peuple argovien qui est étranger au peuple tessinois. Des peuples divers cohabitent selon des règles qui en respectent les particularismes et les ambitions légitimes. Faire de la Suisse une seule circonscription électorale, c'est nier sa diversité culturelle et ses origines historiques.

[...] Elire le Conseil fédéral par le peuple au suffrage direct selon le système majoritaire, c'est, de fait, créer l'Etat suisse, et donc liquider les pouvoirs cantonaux, donc les cantons eux-mêmes, pour aboutir à une Suisse des régions linguistiques, avant d'être celles des centres urbains s'appropriant tous les pouvoirs, dont on mesure par avance les dégâts que lui causera son déséquilibre politique. [...]

On a peine à comprendre que les gens de l'UDC, qui paraissent attachés à la Suisse traditionnelle et qui se prétendent fédéralistes, aient pu lancer un pareil bateau.

E. J.

Le Coin du Ronchon

Ne faites ni comme je dis, ni comme je fais!

On a vu un ministre français socialiste, affichant volontiers sa sévérité à l'égard de l'évasion fiscale, planquer des centaines de milliers de francs – ou peut-être même des millions – dans une banque étrangère, à l'abri du fisc. Ce n'est certainement ni le premier, ni le dernier, mais tout le monde a feint d'être surpris qu'un défenseur des classes laborieuses puisse posséder autant d'argent.

On a vu – et l'on voit encore – un président socialiste recourir à quelques violences policières contre les manifestants qui dérangent son pouvoir. La chose était courante, autrefois, dans les pays de l'ex-bloc de l'Est; chez nous, on était moins habitué à voir la gauche fricoter avec les uniformes. Et pourtant: après les «CRS-SS» de 1968, voici les «CRS-PS» de 2013.

Plus près de chez nous, on a vu un avocat socialiste exploiter sa gouvernante et chinder avec les salaires minimaux, puis accuser sa femme d'être seule responsable de l'affaire. La presse locale, également de gauche, en a fait ses choux gras – car on n'est jamais si bien trahi que par ses propres amis politiques.

On pourrait en tirer la conclusion, très humaniste, que finalement la droite et la gauche c'est kif-kif et qu'il y a de part et d'autre des voyous et des braves gens. Après tout, le principe *Faites comme je dis, pas comme je fais!* n'est-il pas le plus universellement répandu?

Ce n'est pas faux. La différence, c'est qu'à gauche, il ne faut pas non plus faire comme ils disent.

LE RONCHON

LA NATION

Rédacteur responsable:

Jean-Blaise Rochat

Rédaction et administration:

Place Grand-Saint-Jean 1

Case postale 6724, 1002 Lausanne

Tél. 021 312 19 14 (de 8h - 10h)

Fax 021 312 67 14

Internet: www.ligue-vaudoise.ch

Courriel: courrier@ligue-vaudoise.ch

ICM Imprimerie Carrara, Morges